



Annonces du bac Attal : reconquête du mois de juin et surprise du chef

COMMUNIQUÉ

Le nouveau calendrier du bac a été annoncé hier. Les épreuves sont, comme prévu, reportées au mois de juin mais avec un calendrier très serré à partir de la mi-juin. Ainsi après l'écrit de français le 14 juin, s'enchaîneront la philosophie le 18 juin, les épreuves de spécialité, du 19 au 21 juin, et le grand oral du 24 juin au 3 juillet.

Ce choix ne doit pas se traduire par une dégradation de conditions de correction déjà difficiles, en particulier pour les enseignant-es de Lettres et de Philosophie. La CGT Éduc'action exige que les viviers de correcteur-trices et examinateur-trices des épreuves de spécialité, d'épreuve anticipée de Français et de grand oral soient distincts dans l'ensemble des académies.

Par ailleurs, la demande de la CGT Éduc'action de conserver cette année les programmes limitatifs, n'a pas été entendue, ce qui, en l'absence de temps dédié au grand oral, rendent très difficile la préparation à cette épreuve.

Dans l'esprit de la « reconquête du mois de juin » le ministre préconise que les conseils de classe de seconde aient lieu le plus près possible de la mi-juin, ce qui semble incompatible avec les procédures d'affectation en première, dont les commissions d'appel.

Enfin, surprise du chef, la reconquête du mois de juin ne se traduit pas par deux semaines de cours supplémentaires pour les secondes mais par un stage obligatoire « en entreprise, dans des associations ou services publics » du 17 au 28 juin.

Cette annonce pose de nombreuses questions en termes d'organisation : qui aidera les élèves à trouver un stage ? Qui suivra les élèves à l'heure où de très nombreux-ses collègues seront mobilisé-es par les épreuves du Bac ? Cette mesure est discriminatoire socialement, comme le montrent les stages de 3^{ème}. Le gouvernement utilise à nouveau, comme pour le Bac Pro, le mythe de l'entreprise formatrice. Ce n'est pas de plus d'entreprise dont les élèves ont besoin, c'est de « mieux » d'École ! Enfin, il y a un risque fort de concurrence avec les lycéen-nes de lycée professionnel, dont les périodes de formation en milieu professionnel sont allongées avec la contre-réforme des LP.

Si on peut se satisfaire du décalage des épreuves en juin, sur le fond de la réforme rien ne change : le lycée reste focalisé sur un objectif de tri social et de spécialisation. Il repose toujours sur la mise en concurrence et donc l'accentuation des inégalités. La CGT Éduc'action revendique toujours l'abrogation des réformes du bac et de Parcoursup. C'est un véritable changement de paradigme dont nous avons besoin pour le lycée.

Montreuil, le 29 septembre 2023